



Héritage des enfants dans un divorce

Par **caroline971**, le **10/02/2015** à **21:56**

Bonjour,
Voici une question de succession : je suis fille unique, j'ai une fille de 13 ans, je suis divorcée, je suis propriétaire d'un studio et d'une maison.
Voici ma question : si nous décédions, ma fille et moi en même temps, qui héritera de mes biens ? Le père de ma fille (même divorcé il aurait la part de sa fille) ? Dans quelles proportions ? ou bien mes parents ?
Merci d'avance.
Caroline.

Par **aguesseau**, le **11/02/2015** à **10:21**

bjr,
votre fille hérite de vous.
si votre fille décède, ce sera son père qui héritera.
vos parents n'hériteront pas de vous puisque vous avez une fille qui est héritier réservataire.
le principe est qu'on traite la succession dans l'ordre de leurs survénances quand c'est déterminable.
cdt

Par **caroline971**, le **11/02/2015** à **20:41**

Merci pour votre réponse rapide.
Le problème, c'est que mes parents m'ont donné de l'argent pour acheter ma maison et il me semble injuste que ce soit une personne extérieure qui hérite.
Comment régler ce problème ?

Par **aguesseau**, le **11/02/2015** à **20:45**

bjr,rnce n'est pas une personne extérieure qui hérite, mais le père de votre fille.rnmais la probabilité que votre fille décède avant son père, est faible.rncdt

Par **caroline971**, le **11/02/2015** à **21:03**

Oui, c'est dans l'ordre des choses.rnNous habitons loin de la métropole et prenons l'avions fréquemment toutes les deux.rnJe souhaite protéger mes parents me donne de l'argent, c'est légitime.rnSans en tenir rigueur à mon ex mari, il est normal que je m'inquiète de la transmission d'un patrimoine que mes parents et moi avons constitué.rnQuel est la procédure à suivre ?